



## Mairie de Béhoust

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017

<b><u>Date de convocation :</u></b> 16/09/2017	L'an deux mille dix-sept le 23 septembre à 9 heures 00.  Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire.
<b><u>Date d'affichage de la convocation :</u></b> 16/09/2017	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mmes, Maryse BARADAT, Elisabeth BERTOLUS, Martine AUFFRET  Mrs Chandar OUTTIRAPOULLE, Jean-Pierre VOUTERS, Rodolphe GARNIER <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
<b><u>Nombre de conseillers</u></b>  En exercice : 11 Présents : 07 Pouvoirs : 03 Votants : 10	<b><u>Absents excusés et représentés :</u></b> Clarisse PELISSIER représentée par Elisabeth BERTOLUS Elisabeth DUFAUD représentée par Maryse BARADAT Alain DUFAUD représenté par Jean-Pierre VOUTERS <b><u>Absents Excusés :</u></b> Séverine LESAFFRE <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M Jean-Pierre VOUTERS

#### **Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :**

##### **↪ Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

##### **↪ Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » - Attribution de compensation 2017**

Pour la commune de Béhoust, le montant de cette attribution s'élève à 122 248,44 € et sera à inscrire dans le budget primitif au chapitre 73211.

##### **↪ Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » - Intégration dans les statuts du CCCY de la contribution au SDIS**

La commune décide de souscrire à l'intégration dans les statuts de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours au sein de ses compétences facultatives. Ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018

##### **↪ Mise en place du prélèvement automatique pour la restauration scolaire et les activités périscolaires**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, L'encaissement de la régie de recette « CANTINE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES » sera effectué par prélèvement automatique.

##### **↪ Participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie par le SIRYAE**

La participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie par le SIRYAE s'élève à 52 500 € (cinquante-deux mille cinq cents euros).

Cette recette sera inscrite au chapitre 70 pour l'exercice en cours et les suivants.

## ↳ Urbanisme

Néant

## ↳ Questions diverses

- Lancement de la procédure de marché public relative à la fourniture et à la pose des candélabres LED sur tout le territoire de la commune – Fonds de concours Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
- Demande de miroir Rue du Nid de Geai
- Sécurisation de la Rue du Nid de Geai
- Achat de 2 radars pédagogiques supplémentaires – BP 2018
- Date du repas des anciens arrêtée au dimanche 14 janvier 2018 à la Maison des Bois
- Date du Méchoui arrêtée au Dimanche 9 septembre 2018
- Les membres du Conseil Municipal adressent leurs félicitations à Eylin Fauvernier qui décroche la médaille d'or en saut d'obstacles dans la catégorie Poney 2D Minime 2 Excellence lors des championnats de France

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H35.



**Le Maire**

**Guy PELISSIER**